

Kigali

12 juillet 1955.-

N° 3225 /RMP 6908/D.

N° 3226 /RMP 6908/D. Transmis à
Monsieur le Gardien de Prison de
Kigali, avec prière de transférer
par première occasion les détenus
en cause sur la prison d'Astrida.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
A. DANSE,

N° /RMP 6908/D. Transmis copie
pour information à Monsieur le Gardien
de Prison de et à Astrida.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
A. DANSE,

RWANDANGA et cts.

A Monsieur le Juge de Police
ASTRIDA

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour
disposition et compétence, le dossier de mon Office
concernant les nommés Rwandanga, Nyamwasa, Yohoka,
Bagirishya, Mutara, Isanzababarinda, Mutarabirwa,
Nzajyabwami, Ruhitira, Arikurubu, Bahakwa, Egurube,
Baje Bahakwa et Ncyandi, prévenus de recel.

Les prévenus sont en détention depuis 4 juillet
1955.

Veuillez m'aviser de la suite intervenue.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
A. DANSE,